



COMMENT ET POURQUOI LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ?

QUE COMPRENDRE DERRIÈRE L'EXPRESSION « LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION » ?

*Antoine Cornet, Bernard Bonnet, Jean-Luc Chotte,
Maud Loireau, Yves Travi*

La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification définit la désertification comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines »⁹. Ses conséquences sont multiples pour l'environnement (érosion des sols, manque d'eau, disparition de la flore et de la faune, etc.) et pour les hommes (pauvreté, famine, migrations, conflits...). La lutte contre la désertification (LCD) est depuis 2015 l'une des cibles de l'agenda international. En effet, elle fait partie des 17 objectifs de développement durable promulgués par les Nations unies et adoptés par près de 200 États. Il s'agit, d'ici 2030, de tendre vers un monde neutre en termes de dégradation des terres et donc, pour les zones sèches, de tendre vers un monde neutre en termes de désertification. La neutralité en matière de dégradation des terres est atteinte si toute nouvelle dégradation est compensée par la restauration ou la réhabilitation d'un même type de terres dégradées. Cette neutralité en matière de dégradation des terres s'appuie sur trois piliers d'actions : éviter, réduire la dégradation et restaurer/réhabiliter les terres dégradées.

Au-delà des actions à mettre en œuvre (voir les autres questions de ce chapitre), la lutte contre la désertification s'inscrit dans un cadre générique qui comprend plusieurs volets à considérer. Pour accroître l'efficacité des actions entreprises, optimiser leur

9. Voir chapitre 1 « La désertification ne concerne-t-elle que l'extension des déserts ? ».



impact pour les populations et favoriser leur pérennité, la LCD devra prendre en considération un certain nombre de points cruciaux.

Agir au bon endroit au bon moment et à la bonne échelle

Il n'existe pas de solution unique (« *no one size fits all* ») que l'on puisse répéter à l'infini. Le succès de la lutte contre la désertification repose sur des actions adaptées à chaque contexte. La connaissance de l'état des terres, de leur niveau de dégradation, des facteurs de dégradation doit permettre de préciser l'objectif à atteindre — à savoir éviter ou réduire la dégradation des terres, ou, lorsque cela est possible, restaurer les terres dégradées et choisir les modes d'intervention les plus efficaces et les plus adaptés. Le contexte social et économique et le capital humain conditionnent le déploiement et la réussite de ces actions. Pour dépasser les réussites locales et aller vers des projets transformateurs, la LCD doit s'inscrire dans un cadre territorial permettant l'émergence d'un plan de développement local.

Considérer les ressources en eau comme un potentiel mais aussi une contrainte

Pour le maintien ou la réhabilitation des espaces forestiers, pastoraux ou agricoles, la présence d'eau en quantité et qualité suffisantes est primordiale. Lutter contre la désertification, c'est donc aussi : bien connaître le potentiel et la vulnérabilité de la ressource en eau ; gérer correctement les ouvrages hydrauliques (barrages, points de collecte d'eau de pluie, puits villageois, forages, systèmes d'irrigation) ; préserver la ressource en eau souterraine par une gestion rationnelle. Cette dernière passe par une prise en compte du type de ressource, renouvelable ou non renouvelable. Par exemple, la surexploitation d'une « eau fossile » alimentant des oasis pourra conduire rapidement à leur disparition.

Considérer les besoins et les aspirations des populations

La participation des différents acteurs engagés dans la lutte contre la désertification est une des conditions *sine qua non* de la réussite durable des actions entreprises. Les mesures mises en œuvre doivent être élaborées en référence aux besoins des populations, à leurs priorités et à leur savoir-faire. Il est nécessaire d'augmenter les capacités des populations et ainsi leur permettre de mettre en

œuvre et de gérer des actions de gestion durable des terres, mais aussi d'accroître et de diversifier les ressources pour permettre une élévation du niveau de leurs revenus et réduire leur vulnérabilité.

Restaurer/réhabiliter pour quels résultats ?

Face à l'importance de la dégradation des terres et de ses impacts, la restauration revêt une importance capitale et devient une nécessité pour accroître leur productivité et rétablir les fonctions des écosystèmes et les services rendus. Restaurer un écosystème ne revient pas nécessairement à initier un processus qui reconduirait à un état antérieur à la dégradation subie. Il s'agit donc moins de restaurer un stade antérieur que de placer l'écosystème sur une trajectoire conçue pour le conduire à ressembler, par la composition et la structure de sa communauté biotique, à un « écosystème de référence » qui correspond aux contraintes actuelles. Dans le cas des agrosystèmes, il importe d'abord de régénérer la santé des sols et de définir des cibles pour un futur « désirable » pour les populations.

Pour être réussie, la restauration de terres réhabilitées ou restaurées doit viser le renforcement de fonctions écologiques permettant la fourniture de plusieurs services d'un écosystème et le renforcement de la biodiversité. Cette restauration ne peut pas être l'application simple d'une technique corrective, aussi utile soit-elle. Il s'agit d'entreprendre une démarche progressive pour tendre vers une trajectoire d'évolution des terres qui améliorera à la fois leur productivité, la biodiversité et d'autres services rendus (stockage de l'eau, fertilité...).

La restauration doit s'accompagner de la suppression des facteurs de dégradation préexistants. Les terres réhabilitées ou restaurées doivent être insérées dans des systèmes de production viables et dans des plans de conservation et de développement à l'échelle des territoires, prenant en compte les conditions sociales, les contraintes et les aspirations des populations.

Pouvoir évaluer les impacts des actions : la notion d'indicateur

Les systèmes de suivi-évaluation ont pour objectif de recenser les effets de projets, de programmes et de politiques : de mesurer leur niveau de réussite, d'identifier les échecs et de faciliter la



capitalisation pour le futur. Si ces systèmes de suivi-évaluation sont nécessaires pour comprendre l'impact des actions de lutte et leur efficacité, mais aussi pour orienter les actions en cours, ils se trouvent en butte à des difficultés, liées d'une part à la complexité des processus de désertification, à l'intrication d'aspect biophysiques, humains, sociaux et économiques, et d'autre part à la multiplicité des acteurs impliqués. Ces difficultés sont encore accrues par la diversité des échelles et des utilisateurs de ces évaluations.

À partir de 2008, la Convention désertification a défini ses axes stratégiques et des indicateurs destinés à suivre les progrès réalisés. Lors de la douzième session de la Conférence des parties (2015) de la Convention désertification, les parties ont adopté, « afin de comprendre l'état de la dégradation des terres et le potentiel de restauration des terres », les indicateurs de la cible 15.3 des objectifs du développement durable pour 2030 : la couverture des terres, la productivité des terres et le stock de carbone dans la biomasse aérienne et dans le sol. La nécessité d'établir un rapport pour chaque pays de l'évolution de l'état des terres en s'appuyant sur ces trois indicateurs a été également actée. Ces trois indicateurs communs à tous les pays peuvent être complétés par des indicateurs particuliers dont le choix est laissé à la décision de chaque pays. Les données concernant ces indicateurs sont fournies la plupart du temps à partir de dispositifs globaux d'observation notamment satellitaire. Elles permettent de quantifier globalement les évolutions de la dégradation ou de la régénération des terres, cependant ces observatoires ne permettent pas d'évaluer l'impact des projets. Il importe donc, en plus des dispositifs de suivi à ces échelles, de concevoir et de mettre en place des dispositifs de suivi des impacts, par les acteurs et usagers des espaces qui sont en responsabilité des mesures de gestion et de restauration/réhabilitation engagés. Différentes méthodes d'observation rigoureuses de ces dynamiques à l'échelle des parcelles, du paysage, sont par conséquent à élaborer avec les acteurs. Des exemples développés dans la durée en Mauritanie dans le suivi du couvert végétal pour mesurer l'impact du transfert de responsabilité de la gestion des espaces communs montrent

l'utilité de ces dispositifs pour le pilotage d'une gestion plus durable des zones arides exposées à la désertification.

La lutte contre la désertification et la dégradation des terres s'inscrit ainsi dans une approche globale des problèmes d'environnement et de développement durable : accroître et diversifier les ressources pour permettre une élévation du niveau de vie des populations ; stabiliser les équilibres entre ressources et exploitation ; restaurer les terres dégradées ; rétablir des cadres sociaux et politiques viables de gestion des ressources naturelles ; intensifier l'agriculture par des pratiques agroécologiques pour limiter les défriches, le surpâturage et la déforestation qui propagent la désertification.

POURQUOI UNE APPROCHE HOLISTIQUE, SYSTÉMIQUE, EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

Alexandre Ickowicz, Christine Raimond, Pierre Hiernaux, Maud Loireau

Les chapitres précédents ont décrit les causes multiples de la désertification, dues souvent à des modifications des activités humaines à l'échelle locale (exploitation non durable, pratiques non adaptées, gouvernements territoriaux dysfonctionnels), mais aussi à des évènements naturels climatiques (p. ex. sécheresses et inondations) ou des mouvements de migration, et/ou de développement de filières agricoles. Des raisons socio-économiques (subsistance des populations, filières agricoles non durables, modèles productifs inadaptés, etc.) ou biophysiques (déforestation, baisse de la fertilité des sols, épuisement des ressources en eau) sont à l'origine de ces changements. De même, les conséquences de la désertification portent à la fois sur les différents compartiments de l'écosystème (sol, eau, atmosphère, biodiversité), mais aussi sur ceux du sociosystème (chaîne de valeur, gouvernance, foncier...), et ce à différentes échelles : de la parcelle au paysage jusqu'à l'échelle globale de la Terre¹⁰.

10. Voir aussi chapitre 3 « Pourquoi favoriser la complémentarité entre les échelles locales, régionales et globale ? ».

DÉSERTIFICATION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN MÊME COMBAT ?

BERNARD BONNET, JEAN-LUC CHOTTE, PIERRE HIERNAUX,
ALEXANDRE ICKOWICZ, MAUD LOIREAU, COORD.

Collection Enjeux sciences

L'évolution, question d'actualité ? (nouvelle édition augmentée)

Guillaume Lecointre, 2023, 136 p.

Les grands lacs. À l'épreuve de l'Anthropocène

Jean-Marcel Dorioz, Orlane Anneville, Isabelle Domaizon, Chloé Goulon,

Jean Guillard, Stéphan Jacquet, Bernard Montuelle, Serena Rasconi,

Viet Tran-Khac, Jean-Philippe Jenny, 2023, 144 p.

Les virus marins.

Simple parasites ou acteurs majeurs des écosystèmes aquatiques ?

Stéphan Jacquet, Anne-Claire Baudoux, Yves Desdevises,

Soizick F. Le Guyader, 2023, 112 p.

Le moustique, ennemi public n° 1 ?

Sylvie Lecollinet, Didier Fontenille, Nonito Pages, Anna-Bella Failloux,

2022, 168 p.

Feux de végétation. Comprendre leur diversité et leur évolution

Thomas Curt, Christelle Hély, Renaud Barbero, Jean-Luc Dupuy,

Florent Mouillot, Julien Ruffault, 2022, 136 p.

Les mondes de l'agroécologie

Thierry Doré, Stéphane Bellon, 2019, 176 p.

Pour citer cet ouvrage : Bonnet B., Chotte J.-L., Hiernaux P., Ickowicz A., Loireau M., coord., 2024. *Désertification et changement climatique, un même combat ?* éditions Quæ, Versailles, 128 p.

L'édition de cet ouvrage a bénéficié du soutien financier du Comité scientifique français de la désertification (CSFD) pour en permettre une diffusion large et ouverte.

Cet ouvrage est diffusé sous licence CC-by-NC-ND 4.0.

Éditions Quæ

RD 10

78026 Versailles Cedex

www.quae.com / www.quae-open.com

© Éditions Quæ, 2024

ISBN (papier) : 978-2-7592-3803-3

ISBN (PDF) : 978-2-7592-3804-0

ISBN (ePub) : 978-2-7592-3805-7

ISSN : 2267-3032

Le code de la propriété intellectuelle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique, et est sanctionné pénalement. Toute reproduction même partielle du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, Paris 6^e.